



POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES
À CARACTÈRE PERSONNEL
À DESTINATION DES ÉTUDIANTS ET CANDIDATS

Versions :

Référence	Commentaires	Date	Auteur
V 0.1	Version initiale	Sept. 2019	DPO UCA/UNS
V 1.0	Mise à jour année universitaire 2020-2021	Juil. 2020	DPO UCA

1. PRÉAMBULE

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, désigné sous la dénomination de Règlement général sur la protection des données (ci-après RGPD) ainsi que la loi 78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, désignée sous la dénomination de Loi informatique et libertés (ci-après LIL) fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Le RGPD renforce les droits et les obligations des responsables de traitements, des sous-traitants, des personnes concernées et des destinataires des données.

Pour une bonne compréhension de la présente politique il est précisé que :

- le « responsable du traitement » s'entend de la personne physique ou morale, qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. Au titre de la présente politique, le responsable du traitement est Université Côte d'Azur ;
- le « sous-traitant » s'entend de toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Il s'agit donc en pratique des prestataires avec lesquels Université Côte d'Azur travaille et qui interviennent sur les données à caractère personnel d'Université Côte d'Azur ;
- les « personnes concernées » sont les personnes qui peuvent être identifiées, directement ou indirectement, et leurs données à caractère personnel font l'objet d'une collecte par le responsable du traitement, c'est-à-dire l'ensemble des apprenants d'Université Côte d'Azur ;
- les « destinataires » des données s'entendent des personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel. Les destinataires des données peuvent donc être aussi bien des salariés d'Université Côte d'Azur que des organismes extérieurs (établissements, organismes sociaux, Crous, etc.).

Le RGPD, en son article 12, ainsi que la LIL, en son article 48, imposent que les personnes concernées soient informées de leurs droits de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

2. OBJET

Afin de satisfaire à son fonctionnement, Université Côte d'Azur est tenue de mettre en œuvre et d'exploiter des traitements de données à caractère personnel relatifs à ses étudiants et aux candidats qui postulent auprès de cette dernière.

La présente politique a pour objet de satisfaire à l'obligation d'information d'Université Côte d'Azur et ainsi de formaliser les droits et les obligations des étudiants et candidats au regard du traitement de leurs données à caractère personnel.

3. PORTÉE

La présente politique de protection des données à caractère personnel a vocation à s'appliquer dans le cadre de la mise en place des différents traitements de données à caractère personnel des étudiants d'Université Côte d'Azur et des candidats auprès de cette dernière.

La présente politique ne porte que sur les traitements dont Université Côte d'Azur est responsable du traitement et ne vise donc pas les traitements qui ne seraient pas validés, créés ou exploités par Université Côte d'Azur elle-même.

Le traitement de données à caractère personnel peut être géré directement par Université Côte d'Azur ou par le biais d'un sous-traitant spécifiquement désigné par Université Côte d'Azur.

Cette politique est indépendante de tout autre document pouvant s'appliquer au sein d'Université Côte d'Azur, notamment les chartes des systèmes d'information, charte des étudiants ou les chartes administrateur par exemple.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Responsable des traitements :

Université Côte d'Azur
28 AV VALROSE
06100 NICE

5. OPPOSABILITÉ

Le présent document est opposable :

- à Université Côte d'Azur en sa qualité de « responsable du traitement » au sens du RGPD ;
- aux étudiants d'Université Côte d'Azur c'est-à-dire à toute personne inscrite auprès d'Université Côte d'Azur en cette qualité ;
- aux candidats auprès d'Université Côte d'Azur, notamment, via la plateforme Parcoursup ou par tout autre moyens ;
- aux personnes à qui Université Côte d'Azur communique ces données (ci-après « destinataire des données ») ;
- aux prestataires d'Université Côte d'Azur qui traitent des données pour son compte (ci-après les « sous-traitants »).

6. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Aucun traitement n'est mis en œuvre par Université Côte d'Azur concernant des données à caractère personnel des étudiants et candidats s'il n'a pas été préalablement approuvé par la Direction d'Université Côte d'Azur ou par ses délégataires et s'il ne répond pas aux principes généraux du RGPD.

Tout nouveau traitement, modification ou suppression d'un traitement existant sera porté à la connaissance des étudiants.

7. FINALITÉS ET BASE LÉGALES

Selon les cas, Université Côte d'Azur traite, notamment, les données des étudiants et candidats pour les finalités suivantes :

- traiter les dossiers de candidatures auprès d'Université Côte d'Azur par l'intermédiaire de services tels que Parcoursup, eCandidat, ADUM ou de tout autre moyen de candidature à la disposition du candidat ;
- réaliser la préinscription des étudiants ainsi que leurs inscriptions administratives ou pédagogiques ;
- organiser les enseignements et les sessions d'examen des étudiants en mode présentiel ou distanciel;

- établir des documents officiels relatifs au parcours de l'étudiant (carte apprenants, rendez-vous officiels obligatoires, diplômes et tout autre document officiel) ;
- garantir l'identification certaine de l'étudiant dans la gestion de son dossier et permettre l'établissement des documents officiels le concernant (diplômes, certificats, attestations...) ;
- permettre à l'étudiant de créer un compte utilisateur en vue d'accéder, notamment, via son Espace Numérique de Travail (ENT), à l'ensemble des outils collaboratifs, des plateformes pédagogiques et/ou à l'intranet mis à disposition par Université Côte d'Azur ;
- assurer Université Côte d'Azur de pouvoir contacter l'étudiant avec certitude dans le cadre de ses relations avec l'Université, notamment au travers d'un outil de messagerie fourni par Université Côte d'Azur ;
- mettre à la disposition des étudiants des contenus éducatifs et pédagogiques, des informations administratives relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'établissement ainsi que de la documentation en ligne via un ENT ;
- mettre à disposition des étudiants les ressources documentaires proposées par les bibliothèques universitaires, gérer les prêts ;
- permettre la sauvegarde de documents et travaux universitaires via l'ENT et/ou l'intranet ;
- analyser les usages faits de l'ENT et de l'ensemble des services numériques, afin d'en réaliser l'amélioration ou de développer des outils nouveaux ;
- permettre la consultation du dossier pédagogique de l'étudiant (agenda, note, résultats examens, contacts professeurs) ;
- proposer des offres de stages adaptées au cursus des étudiants, en assurer la gestion et le suivi.
- administrer un réseau des anciens permettant aux actuels étudiants de bénéficier des avantages octroyés par la communication avec d'anciens étudiants ;
- proposer des offres d'emploi ou débouchés professionnels en rapport avec les parcours des étudiants ;
- assister l'étudiant dans la procédure d'octroi d'une bourse d'études et suivre son dossier ;
- fournir à l'étudiant une carte étudiant multiservices lui permettant d'accéder à plusieurs des services mis en œuvre par Université Côte d'Azur ou ses partenaires ;
- contrôler l'accès des étudiants aux locaux d'Université Côte d'Azur par l'intermédiaire de badges d'accès ;
- vidéosurveillance des abords de l'établissement afin de lutter contre les dégradations à l'extérieur de l'établissement ou à toutes tentatives d'intrusion dans ce dernier par des personnes non autorisées ;
- vidéosurveillance de certaines zones au sein de l'établissement à des fins de sécurité des personnes et des biens et afin d'identifier les auteurs de vols, dégradations ou agressions éventuels ;
- réalisation d'états statistiques et d'indicateurs de pilotage destinés à l'Université Côte d'Azur au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi que de structures publiques en charge d'études statistiques liées au domaine de l'enseignement et de la recherche ;
- réalisation d'enquêtes mises en œuvre par Université Côte d'Azur ;
- réaliser les missions de médecine préventive à destination des étudiants dévolues à Université Côte d'Azur ;
- garantir les obligations légales de traçabilité des accès numériques de l'établissement.

L'étudiant est informé que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à l'exécution d'une mission de service public ou d'une obligation légale d'Université Côte d'Azur.

8. DESTINATAIRES DES DONNÉES – HABILITATION & TRAÇABILITÉ

Université Côte d'Azur s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés.

Les destinataires des données à caractère personnel des apprenants au sein de l'université sont soumis à une obligation de confidentialité spécifique.

Université Côte d'Azur décide quel destinataire pourra avoir accès à quelle donnée selon une politique d'habilitation définie.

Université Côte d'Azur n'est en aucun cas responsable des dommages de toute nature qui peuvent résulter d'un accès illicite aux données à caractère personnel.

Pourront, notamment, être destinataires de ces données à caractère personnel :

- les universités et écoles partenaires d'Université Côte d'Azur ;
- les éditeurs de contenus ou de services pédagogiques liés à Université Côte d'Azur ou accessibles via les ENT;
- les associations étudiantes internes à Université Côte d'Azur ;
- les autorités de tutelles ;
- les services statistiques ministériels, l'INSEE, le CEREQ ;
- les équipes de recherches travaillant notamment au sein ou en partenariat avec Université Côte d'Azur ;
- les organismes liés à la vie étudiante tels que le CNOUS, le CROUS ... ;
- les partenaires d'Université Côte d'Azur tels que le CNRS, l'INRIA ...

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être communiquées à toute autorité légalement habilitée à en connaître. Dans ce cas, Université Côte d'Azur n'est pas responsable des conditions dans lesquelles les personnels de ces autorités ont accès et exploitent les données.

9. DURÉE DE CONSERVATION :

La durée de conservation des données est définie par Université Côte d'Azur au regard des contraintes légales et contractuelles qui pèsent sur elle et à défaut en fonction de ses besoins.

Traitement concerné	Durée de conservation des données collectées
Gestion du dossier universitaire de l'étudiant	Durée de l'inscription à Université Côte d'Azur augmentée d'une période de dix ans (trois ans en base active et sept ans en base intermédiaire). Une archive récapitulative de la situation administrative et pédagogique de l'étudiant pourra être conservée 50 ans à compter de la date de la dernière inscription de l'étudiant dans l'établissement.

Mise en œuvre de l'ENT, des services collaboratifs et des espaces intranet	Les données sont conservées deux ans à compter de la dernière inscription administrative de l'étudiant. Les contributions personnelles déposées dans les espaces communautaires et espaces de stockage d'informations personnelles ou de publication ne seront pas conservées par l'établissement à l'issue de cette période, sauf accord express de l'étudiant concerné.
vidéosurveillance	Les données conservées au plus 1 mois.

Passé les délais fixés par la législation en vigueur, les données peuvent être, soit :

- supprimées ;
- conservées après avoir été anonymisées, notamment pour des raisons d'usage statistique et de recherche ;
- archivés afin de répondre aux obligations légales s'appliquant en l'espèce.

Il est rappelé aux apprenants que la suppression ou l'anonymisation sont des opérations irréversibles et que Université Côte d'Azur n'est plus, par la suite, en mesure de les restaurer.

10. DROIT D'ACCÈS

L'étudiant ou le candidat dispose d'un droit de demander à Université Côte d'Azur la confirmation que des données le concernant sont ou non traitées.

L'étudiant ou le candidat dispose d'un droit d'accès, ce dernier étant conditionné au respect des règles suivantes :

- la demande émane de la personne elle-même et est accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité ;
- être formulée par écrit à l'adresse du service gestionnaire précisé dans les mentions d'information du traitement ou, par défaut, auprès de la Direction des Études et de la Formation - deve@unice.fr - avec copie au DPO de l'établissement - dpo@univ-cotedazur.fr -

L'étudiant ou le candidat a le droit de demander une copie de ses données à caractère personnel faisant l'objet du traitement auprès d'Université Côte d'Azur. Toutefois, en cas de demande de copie supplémentaire, Université Côte d'Azur pourra exiger la prise en charge financière de ce coût par l'étudiant ou le candidat.

Si l'étudiant ou le candidat présente sa demande de copie des données par voie électronique, les informations demandées lui seront fournies sous une forme électronique d'usage courant intégrant un niveau de protection approprié, sauf demande contraire.

L'étudiant ou le candidat est enfin informé que ce droit d'accès ne peut porter sur des informations ou données confidentielles ou encore pour lesquelles la loi n'autorise pas la communication.

Le droit d'accès ne doit pas être exercé de manière abusive, c'est-à-dire réalisée de manière régulière dans le seul but de déstabiliser le service concerné.

11. MISE À JOUR – ACTUALISATION ET RECTIFICATION

Afin de permettre une mise à jour régulière des données à caractère personnel collectées par Université Côte d'Azur, celle-ci pourra solliciter l'étudiant ou le candidat qui aura pour obligation de satisfaire aux demandes d'Université.

En cas de modification des informations de l'étudiant ou du candidat par Université Côte d'Azur, ce dernier en sera spontanément informé.

L'étudiant ou le candidat dispose également d'un droit à la rectification de ses données.

Pour ce faire, Université Côte d'Azur :

- met à disposition des étudiants et candidats tous les moyens nécessaires en ligne ou hors ligne pour que ces derniers leur fassent part de toute modification sur les données à caractère personnel détenues par Université Côte d'Azur ;
- les rectifications interviennent, sauf cas exceptionnel motivé, dans un délai qui ne saurait être supérieur à 1 mois ;
- Université Côte d'Azur met à jour ses bases de données, à minima, au début de chaque année universitaire.

L'étudiant ou candidat est informé qu'Université Côte d'Azur ne procèdera à aucune modification dite de « confort », seules des modifications substantielles portées par l'état civil, l'identité et les coordonnées de l'apprenant seront réalisées.

Dans la mesure du possible, Université Côte d'Azur répercute ces rectifications auprès des personnes auxquelles il a transmis les données des apprenants. Cette obligation ne saurait toutefois s'imposer lorsqu'une telle démarche s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

12. DROIT À L'EFFACEMENT

Le droit à l'effacement de l'étudiant ou candidat ne sera pas applicable dans les cas où le traitement est mis en œuvre pour répondre une obligation légale ou à la réalisation d'une mission de service public.

En dehors de cette situation, l'étudiant ou candidat pourra demander l'effacement de ses données dans les cas limitatifs suivants :

- les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
- lorsque l'étudiant ou candidat retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- l'étudiant ou candidat s'oppose à un traitement de ses données à caractère personnel à des fins de prospection, y compris au profilage ;
- les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel Université Côte d'Azur est soumise.

Conformément à la législation sur la protection des données à caractère personnel, l'étudiant ou candidat est informé qu'il s'agit d'un droit individuel qui ne peut être exercé que par la personne concernée relativement à ses propres informations : pour des raisons de sécurité, le service concerné

devra donc vérifier son identité afin d'éviter toute communication d'informations confidentielles concernant l'étudiant ou le candidat à une personne autre que celle-ci.

13. DROIT À LA LIMITATION

L'étudiant est informé qu'il ne dispose pas du droit à la limitation du traitement de ses données à caractère personnel dans la mesure où les traitements opérés par Université Côte d'Azur sont licites et que toutes les données à caractère personnel collectées sont nécessaires à l'exécution de la relation entre Université Côte d'Azur et les étudiants.

14. DROIT À LA PORTABILITÉ

Avant son départ d'Université Côte d'Azur, l'étudiant pourra, sur demande, exercer son droit à la portabilité sur les seules données qu'il a lui-même communiqué à Université Côte d'Azur et traitées sur la base de son consentement. Ces données lui seront communiquées dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine.

15. DÉCISION INDIVIDUELLE AUTOMATISÉE

Il est rappelé aux étudiants et candidats qu'Université Côte d'Azur ne met pas en œuvre, hormis dans le cadre d'obligations légales, de traitements basés sur une décision individuelle automatisées. Université Côte d'Azur peut cependant mettre en œuvre des traitements s'inscrivant dans le cadre d'une aide à la décision.

16. DROIT POST MORTEM

Les étudiants et candidats sont informés qu'ils disposent du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs données post-mortem. La communication de directives spécifiques post-mortem et l'exercice de leurs droits s'effectuent par courrier électronique à l'adresse dpo@univ-cotedazur.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé. :

Délégué à la Protection des Données / DPO
Université de Nice Sophia Antipolis
28 AV VALROSE
06100 NICE

17. CARACTÈRE FACULTATIF OU OBLIGATOIRE DES RÉPONSES

L'étudiant est informé sur chaque formulaire de collecte des données à caractère personnel du caractère obligatoire ou facultatif des réponses par la présence d'une marque spécifique tel qu'un astérisque.

Dans le cas où des réponses sont obligatoires, Université Côte d'Azur expose à l'étudiant les conséquences d'une absence de réponse.

18. SOUS-TRAITANCE

L'Université de Nice Sophia Antipolis informe les étudiants et candidats qu'elle pourra faire intervenir tout sous-traitant de son choix dans le cadre du traitement de ses données à caractère personnel.

Dans ce cas, Université Côte d'Azur s'assure du respect par le sous-traitant de ses obligations en vertu du RGPD et de la LIL.

L'Université de Nice Sophia Antipolis s'engage à signer avec tous ses sous-traitants un acte contractuel écrit et impose aux sous-traitants les mêmes obligations en matière de protection des données qu'elle-même. De plus, Université Côte d'Azur se réserve le droit de procéder à un audit auprès de ses sous-traitants afin de s'assurer du respect des dispositions du RGPD.

19. ORIGINE DES DONNÉES COLLECTÉES

Les données collectées par Université Côte d'Azur sont soit collectées directement par elle-même, soit collectées de manière indirecte.

19.1. DONNÉES COLLECTÉES DIRECTEMENT AUPRÈS DE L'APPRENANT

La collecte directe des données prend différentes formes :

- données collectées lors des inscriptions ou des réinscriptions administratives et pédagogiques de l'étudiant auprès d'Université Côte d'Azur ;
- données collectées dans la préinscription ou l'inscription d'un candidat auprès d'Université Côte d'Azur ;
- données collectées par envoi ou remise d'une donnée personnelle par l'étudiant ou le candidat (courriel, lettre, carte de visite, etc.) ;
- données techniques (données de connexion ou de trafic) liées à l'usage des services informatique ou numérique d'Université Côte d'Azur.

19.2. DONNÉES COLLECTÉES DE MANIÈRE INDIRECTE

La collecte indirecte des données prend différentes formes, notamment, les données collectées :

- par le CNOUS afin de réaliser le paiement des services proposés par le Crous de manière dématérialisée ;
- par les administrations dont les rectorats ;
- via d'autres universités ou écoles tierces à Université Côte d'Azur ;
- via la plateforme Parcoursup pour les candidatures réalisées auprès d'Université Côte d'Azur dans ce cadre.

20. SÉCURITÉ

Il appartient à Université Côte d'Azur de définir et de mettre en œuvre les mesures techniques de sécurité, physique ou logique, qu'elle estime appropriées pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des données de manière accidentelle ou illicite.

Pour ce faire, Université Côte d'Azur peut se faire assister de tout tiers de son choix pour procéder, aux fréquences qu'elle estimera nécessaires, à des audits de vulnérabilité ou des tests d'intrusion.

Sauf cas d'urgence ou risque imminent, les services concernés seront informés préalablement à la réalisation de ces audits et seront tenus de prendre les mesures de protection adaptées qui leur seront notifiées au préalable.

En tout état de cause, Université Côte d'Azur s'engage, en cas de changement des moyens visant à assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel, à les remplacer par des moyens d'une performance supérieure. Aucune évolution ne pourra conduire à une régression du niveau de sécurité.

En cas de sous-traitance d'une partie ou de la totalité d'un traitement de données à caractère personnel, Université Côte d'Azur s'engage à imposer contractuellement à ses sous-traitants des garanties de sécurité par le biais de mesures techniques de protection de ces données et les moyens humains appropriés.

21. VIOLATION DE DONNÉES

En cas de violation de données à caractère personnel, Université Côte d'Azur s'engage à en notifier à la CNIL dans les conditions prescrites par le RGPD et de la LIL.

Si ladite violation fait porter un risque élevé pour les apprenants et que les données n'ont pas été protégées, Université Côte d'Azur :

- en avisera les apprenants concernés ;
- communiquera aux apprenants concernés les informations et recommandations nécessaires.

22. DÉLÈGUE A LA PROTECTION DES DONNÉES

L'Université de Nice Sophia Antipolis a désigné un délégué à la protection des données.

Les coordonnées du délégué à la protection des données sont les suivantes : dpo@univ-cotedazur.fr

En cas de mise en œuvre d'un nouveau de traitement de données à caractère personnel, Université Côte d'Azur saisira préalablement le délégué à la protection des données.

Si l'étudiant ou candidat souhaite obtenir une information spécifique ou souhaite poser une question particulière, il lui sera possible saisir le délégué à la protection des données qui lui donnera une réponse dans un délai raisonnable au regard de la question posée ou de l'information requise.

En cas de problème rencontré avec le traitement des données à caractère personnel, l'étudiant ou candidat pourra saisir le délégué à la protection des données désigné.

23. FLUX TRANSFRONTIÈRES

L'Université de Nice Sophia Antipolis se réserve seule le choix d'avoir ou non des flux transfrontières pour les données à caractère personnel qu'elle collecte et qu'elle traite.

En cas de transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers à l'Union Européenne ou vers une organisation internationale, Université Côte d'Azur en informera l'étudiant et s'assurera du bon respect des droits de ces mêmes personnes.

L'Université de Nice Sophia Antipolis s'engage si nécessaire à signer un ou plusieurs contrats permettant d'encadrer les flux transfrontières de données.

Les dispositions relatives aux flux transfrontières sont opposables à Université Côte d'Azur, sauf dans les cas dérogatoires prévus à l'article 49 du RGPD.

24. REGISTRE DES TRAITEMENTS

L'Université de Nice Sophia Antipolis, en tant que responsable du traitement, s'engage à tenir à jour un registre de toutes les activités de traitement effectuées.

Ce registre est un document ou applicatif qui recense l'ensemble des traitements mis en œuvre par Université Côte d'Azur en tant que responsable du traitement.

L'Université de Nice Sophia Antipolis s'engage à fournir à l'autorité de contrôle, à première demande, les renseignements permettant à ladite autorité de vérifier la conformité des traitements à la réglementation informatique et libertés en vigueur.

25. DROIT D'INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION AUPRÈS DE LA CNIL

L'étudiant ou candidat concerné par le traitement de ses données à caractère personnel est informé de son droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la Cnil, si celui-ci estime que le traitement de données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne de protection des données, à l'adresse suivante :

CNIL – Service des plaintes

3 Place de Fontenoy

- TSA 80715 -

75334 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22

26. ÉVOLUTION

La présente politique peut être modifiée ou aménagée à tout moment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la CNIL ou des usages.

Toute nouvelle version de la présente politique sera portée à la connaissance des étudiants et candidats par tout moyen défini par Université Côte d'Azur, en ce compris la voie électronique (diffusion par courrier électronique ou en ligne par exemple).